









CRUSTACEA LIBRARY  
SMITHSONIAN INST.  
RETURN TO W-119





EXTRAIT DU BULLETIN  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE**  
DE FRANCE  
POUR L'ANNÉE 1894

*GAMMARUS SIMONI*, NOV. SP.,  
AMPHIPODE DES EAUX DOUCES D'ALGÉRIE  
ET DE TUNISIE,  
par Ed. CHEVREUX.



PARIS  
AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE FRANCE  
7, rue des Grands-Augustins, 7

—  
1894



3  
GAMMARUS SIMONI, NOV. SP.,  
AMPHIPODE DES EAUX DOUCES D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE,  
-par Ed. CHEVREUX.

Je possède, depuis plusieurs années, dans ma collection, des exemplaires de diverses provenances de ce *Gammarus*, mais je l'ai longtemps confondu avec le *G. Veneris* Heller, espèce sommairement décrite, et qui n'a jamais été figurée (1).

(1) HELLER, *Kleine Beiträge zur Kenntniss der Süßwasser Amphipoden*. Verhandl. d. k. k. zool. botan. Gesellschaft, Vienne, novembre 1865.

Je n'ai pas cru devoir assimiler, comme l'a fait le professeur Della Valle (*Gammarrini del golfo di Napoli*, page 764), le *G. Veneris* Heller avec le *G. pungens* H. Milne-Edwards, provenant des eaux thermales du mont Cassin, en Italie, la diagnose de trois lignes de Milne-Edwards pouvant tout aussi bien se rapporter, soit à un *Niphargus*, soit à un *Gammarus*, dont la branche interne des uropodes de la troisième paire est rudimentaire. Les *G. Berilloni* Catta et *G. rhipidiophorus* sont dans ce cas, pour ne parler que des formes européennes d'eau douce connues, en l'état actuel de la Science, et il est peut-être téméraire d'affirmer qu'il n'existe, en Italie, qu'une seule espèce de *Gammarus* d'eau douce, alors que les formes françaises décrites atteignent déjà le nombre de quatre : *G. pulex* de Geer, *G. Delebecquei* Chevreux et de Guerne, *G. rhipidiophorus* Catta et *G. Berilloni* Catta, espèce provenant du sommet du Mondarrain (Basses-Pyrénées), et que j'ai retrouvée à peu de distance de la mer, dans les ruisseaux des environs de Saint-Jean de Luz, et au lac Monrisco, près Biarritz.

A l'occasion de notre étude du *G. Delebecquei*, MM. Koelbel et von Marenzeller, ayant eu l'obligeance de nous communiquer, à M. de Guerne et à moi, les types du *G. Veneris* conservés au Muséum de Vienne, j'ai pu les identifier avec des exemplaires provenant de diverses localités d'Italie et de Sicile, qui m'avaient été envoyés par M. Adrien Dollfus. La forme africaine est bien différente et doit être considérée comme nouvelle.

Les figures 1 et 2 ci-jointes, représentant la partie antérieure de

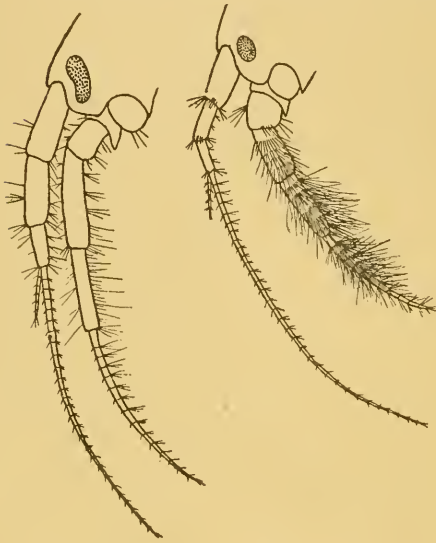


Fig. 1.— *G. Veneris* ♂, de Modène (Italie). — Partie antérieure de la tête et antennes.

Fig. 2.— *G. Simoni* ♂, d'Algérie. — Partie antérieure de la tête et antennes (même grossissement).

la tête et les antennes chez les mâles des deux espèces, montrent qu'il est impossible de les confondre entre elles. Les yeux, grands et réniformes chez *G. Veneris*, sont petits et ovales chez *G. Simoni*. Les antennes de la première des deux espèces sont à peu près d'égale longueur, tandis que, chez la seconde, l'antenne supérieure est la plus longue. Le pédoncule des antennes supérieures, très allongé et dépassant l'extrémité de l'avant-dernier article du pédoncule des inférieures, chez *G. Veneris*, est au contraire remarquablement court chez *G. Simoni*, où il n'atteint que le milieu du

quatrième article des antennes inférieures. Enfin, la profusion de longues soies qui garnissent l'antenne inférieure du mâle de *G. Simoni* est bien caractéristique. On notera aussi une assez grande différence dans la forme des angles latéraux de la tête; carrément tronqués chez la première des deux espèces, ils sont moins proéminents, et présentent un contour plus arrondi, chez la seconde. Un caractère plus secondaire consiste dans la différence de taille des deux formes; le mâle de *G. Veneris* atteignant en moyenne 12 millimètres, celui du *G. Simoni* ne dépasse pas 8 millimètres de longueur, et la femelle 6 millimètres.



## GAMMARUS SIMONI

*Corpus forma solita, segmentis abdominis processu destitutis, lævibus. Segmentum 2<sup>um</sup> et 3<sup>ium</sup> abdominis angulo infero-posteriore producto, acuto. Segmentum 4<sup>um</sup> superne 2 spinis armatum. Segmentum 5<sup>um</sup> 4 spinas et segmentum 6<sup>um</sup> 2 spinas gerens. Oculi parvi, ovati. Antennæ superiores valde prælongatæ, pedunculo breve. Antennæ inferiores apud marem insigniter robustæ, fasciculis numerosis pilorum ornata. Uropoda 3<sup>ti</sup> paris ramo interno rudimentari, externo permagno et lato, spinis et setis elongatis, ciliatis instructo. Telson bipartitum, lobis magnis, ovatis. — Long. maris 8 millim., femine 6 millim.*

Les angles latéraux de la tête ne sont pas aussi carrément tronqués que chez la plupart des *Gammarus* européens, leur bord supérieur affectant un contour arrondi. Les épimères de la quatrième paire sont un peu moins larges que hauts. Les angles latéraux des second et troisième segments de l'abdomen, fortement prolongés en arrière, se terminent en pointe aiguë. Chacun des trois premiers segments de l'abdomen porte deux ou trois petites soies au bord dorsal postérieur. Les segments suivants, régulièrement courbés, ne présentent aucun renflement dorsal, mais portent quelques courtes épines (fig. 3); elles sont au nombre de deux au quatrième segment; le cinquième en présente quatre, accompagnés d'un même nombre de courtes soies; le sixième n'est armé que de deux épines latérales.

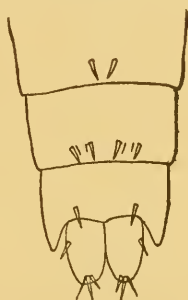


Fig. 3. — *G. Simoni* ♀.  
— Derniers segments  
de l'abdomen et tel-  
son.

/e

Les yeux, petits et ovales, diffèrent peu de ceux du *G. pulex*. Les antennes supérieures du ♂ (fig. 2), notablement plus longues que les inférieures, égalent les deux tiers de la longueur du corps. Leur pédoncule, remarquablement court, n'atteint que le milieu de l'avant-dernier article du pédoncule des antennes inférieures. Le flagellum principal comprend de trente à trente-cinq articles, garnis de soies peu nombreuses; le nombre des articles du flagellum secondaire varie de trois à cinq.

Le pédoncule des antennes inférieures, extrêmement robuste, est orné, le long de ses deux derniers articles, de soies longues et touffues, disposées sur un certain nombre de rangées transversales. Les deux premiers ~~lours~~ articles du flagellum, qui comprend douze articles, sont garnis de soies semblables, dont le nombre et la

/ tiers

longueur diminuent vers l'extrémité de l'antenne. Les antennes du mâle ne présentent pas de *calceoli* apparents. Chez la femelle (fig. 4), les antennes supérieures, très longues, diffèrent peu de celles du mâle, mais les antennes inférieures, plus courtes et moins robustes, ne portent que des soies relativement rares, et peu allongées.



Fig. 4. — *G. Simoni* ♀. —  
Partie antérieure de la  
tête et antennes.

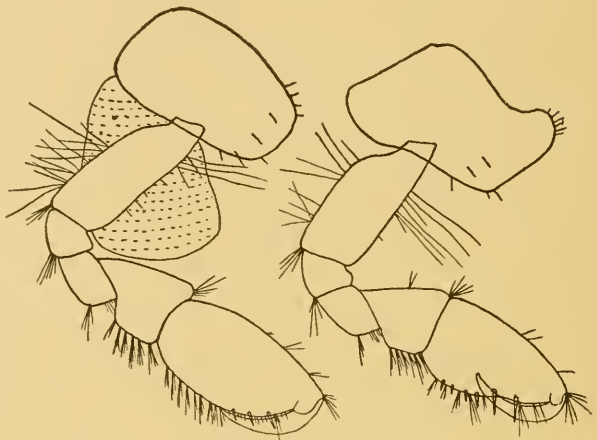


Fig. 6. — *G. Simoni* ♂. —  
Gnathopode de la se-  
conde paire.

Fig. 5. — *G. Simoni* ♂. —  
Gna'hopode de la pre-  
mière paire.

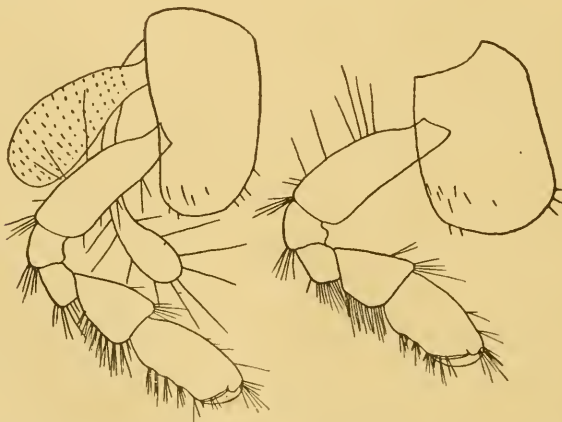


Fig. 8. — *G. Simoni* ♀. — Gna-  
thopode de la seconde paire.

Fig. 7. — *G. Simoni* ♀. — Gna-  
thopode de la première paire.

(Ces figures sont plus fortement grossies que les précédentes).

Les gnathopodes du mâle sont à peu près de même taille, mais la forme de leurs propodes est assez différente ; ceux de la première paire (fig. 5), pyriformes, armés de six épines au bord inférieur, se terminent par un dactyle long et recourbé, qui peut se croiser avec le propode. Chez les gnathopodes de la seconde paire (fig. 6), le propode, assez régulièrement ovale, ne porte que trois épines au bord palmaire, dont le dactyle suit le contour.

Les gnathopodes de la femelle (fig. 7 et 8) sont, comme d'habitude, notablement plus petits que ceux du mâle ; la forme de leur propode est plutôt rectangulaire, particulièrement chez la seconde paire, où le bord palmaire forme un angle droit avec le bord postérieur.

Les pattes thoraciques sont robustes et assez courtes. Les uropodes de la seconde paire, un peu plus longs que chez la plupart des *Gammarus*, atteignent presque au niveau de ceux de la première. Chez les uropodes de la dernière paire (fig. 9), la branche interne, large et très courte, n'est pas plus longue que le quart de l'externe, non compris le petit article terminal de cette dernière, et se termine par deux fortes épines. La branche externe, très robuste, est bordée, de chaque côté, d'une série de fortes épines, entremêlées de longues soies ciliées. L'article terminal, grêle et peu allongé, se termine par une touffe de soies simples.

Chacune des lamelles du telson (fig. 10), largement ovale, porte une épine au bord externe, et deux autres, entremêlées de quelques soies, à l'extrémité. Chez le mâle, il existe aussi une épine centrale, que je n'ai pas retrouvée chez la femelle (fig. 3).

Le corps, translucide, est faiblement coloré de jaune verdâtre ; le pigment des yeux est noir.

Un mâle de grande taille ne dépasse pas 8 millimètres, mesurés de la partie antérieure de la tête à l'extrémité du telson ; la femelle, beaucoup plus petite, atteint à peine 6 millimètres.

Je suis heureux de dédier cette espèce nouvelle à M. Eugène Simon, qui m'en a envoyé le premier de nombreux exemplaires, provenant, en Algérie, de Batna, Bou-Saada, Aïn Benian, et, en Tunisie, de Sbeitla, sur la route de Kaïrouan à Gafsa. M. Adrien



Fig. 9. — *G. Simoni* ♂. — Uropode de la dernière paire.

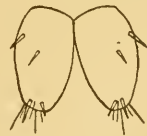


Fig. 10. — *G. Simoni* ♂. — Telson.

Dollfus m'en a remis quelques spécimens provenant des environs de Biskra. J'ai recueilli moi-même ce *Gammarus* dans l'oasis de Zaatcha, et à Bou-Chagroun, au point où l'Oued sort de terre, sous forme de source abondante. J'en ai aussi trouvé de nombreux exemplaires dans les gorges du Chabet-el-Akra, entre Bougie et Sétif, et aux environs d'Alger, dans l'Oued-Khrénis. Enfin, un aimable anonyme m'en a envoyé un plein bocal, provenant de l'Ouarsenis, à plus de 1100 mètres d'altitude.

En 1892, au cours des recherches sur les côtes d'Algérie et de Tunisie que le Ministère de l'Instruction publique m'avait donné mission d'effectuer, j'ai trouvé aux environs de Gabès, près du barrage de l'Oued-el-Bey, un *Gammarus* que je considère comme une variété locale de *G. Simoni* (1). Chez la forme de Gabès, le flagellum accessoire des antennes supérieures est uni-articulé, les antennes inférieures du mâle sont ornées de soies moins longues et moins touffues. Ces légères différences sont, à mon avis, insuffisantes à caractériser une espèce.

---

(1) Un exemplaire de cette variété, provenant aussi de Gabès, m'a été récemment envoyé par le D<sup>r</sup> Raphaël Blanchard, qui le tenait du D<sup>r</sup> Sonsino, de Pise. Voir à ce propos A. LAVERAN et R. BLANCHARD, *Les hématozoaires de l'homme et des animaux* (Paris, Rueff et C<sup>ie</sup>, 2 vol. in-16, 1895), II, p. 66, en note.



## AVIS

Les volumes brochés du **Compte-rendu des séances du Congrès international de zoologie** sont déjà épuisés.

Il reste encore un certain nombre de volumes cartonnés à l'anglaise, au prix de 16 fr. 50 pris au siège de la Société, de 17 fr. 50 expédiés en France et en Algérie, de 18 fr. 50 expédiés dans tous les pays faisant partie de l'Union postale.

Le Secrétaire général invite les personnes qui n'ont pas encore fait l'acquisition de cet important volume, **indispensable à tout zoologiste descripteur**, à ne pas tarder à souscrire, l'édition devant être prochainement épuisée.

### EXTRAITS DES STATUTS & RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ

**STATUTS. — ART. VI. —** Chaque Membre doit payer :

1° Un droit d'entrée de 10 francs, en échange duquel il reçoit un diplôme de Membre de la Société. Ce droit pourra être augmenté dans la suite, mais seulement pour les Membres à élire.

2° Une cotisation annuelle fixée à 20 francs.

**ART. VII. —** Tous les Membres pourront s'affranchir de la cotisation annuelle par une somme de 300 francs, une fois payée, et auront alors le titre de *Membres à vie*.

**ART. VIII. —** Le titre de *Membre donateur* sera décerné à toute personne ayant à son entrée dans la Société versé une somme d'au moins 500 francs.

**RÈGLEMENT. — ART. 6. —** Les établissements publics et les Sociétés scientifiques de la France et de l'Étranger peuvent être admis comme Membre de la Société aux mêmes charges et aux mêmes droits qu'un Membre ordinaire.

**ART. 9. —** La cotisation annuelle est due et se perçoit à partir du 1<sup>er</sup> janvier; elle devra être transmise sans frais au Trésorier.

**ART. 10. —** Tout Membre qui n'aura pas payé sa cotisation cessera de recevoir les publications de l'année courante, jusqu'à ce qu'il soit en règle, et sera rayé au bout de trois ans.

**ART. 11. —** Tout Membre nouveau de la Société.... devra faire parvenir sa cotisation et son droit d'entrée dans le mois qui suivra sa nomination.

Le nombre des Membres de la Société est illimité.

Les Français et les Étrangers peuvent en faire partie.

Pour faire partie de la Société, on devra être présenté par un Membre sociétaire qui signera la proposition de présentation, ou en faire la demande au Président ou au Secrétaire général.

Les *Mémoires* paraissent par fascicules à intervalles irréguliers; les Membres de la Société ont seuls le droit d'y publier. Ils comprennent tous les travaux originaux, ornés ou non de planches et de figures dans le texte, ayant plus de six pages d'impression; ils comprennent encore tous les travaux originaux ayant moins de six pages, mais accompagnés d'une ou plusieurs planches.

Le *Bulletin* contient des travaux originaux de peu d'étendue et dépourvus de planches. Les figures dans le texte sont admises, mais à la condition que l'auteur remette, en même temps que son manuscrit, le cliché fait à ses frais. Un maximum de six pages par communication, figures comprises, est accordé aux Membres de la Société. Aucun Membre ne pourra publier plus de 32 pages par an. Le *Bulletin* est ouvert à tous les zoologistes français et étrangers; les travaux rédigés en langue française conformément aux règles de nomenclature adoptées par le Congrès international de Zoologie en 1889, y sont seuls admis. Les personnes étrangères à la Société ont droit à un maximum de 4 pages par communication et de 16 pages par an.

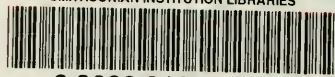








SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES



3 9088 01348 3896